

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TOULOUSE - 3102 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 31/07/2025 - 27723 - 2018 B 02691 - 840 791 198 - 45 RUE DE LIÈGE

Copie certifiée conforme à l'original

Caroline MONNE

✓ Certified by  yousign

Certifié conforme à l'original

SNC 45 LIEGE

Numéro SIRET : 84079119800012

Code APE : 6820B

12 RUE MIREPOIX

31000 TOULOUSE

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2024 au 31/12/2024

MALISSARD & Associés

46, avenue de Castres – B. P. 25050 – 31033 TOULOUSE CEDEX 5 – Tél. 05.62.71.81.11 – Fax 05.62.71.81.10

E-mail : cabinetmalissard@cabinetmalissard.com

S.M. C.M.

Sommaire

Attestation de Présentation	1
Bilan	2
Bilan détaillé	4
Compte de résultat	6
Compte de résultat détaillé	8
Annexes	10
Liasse 25 IR RN	22

Attestation de Présentation**ATTESTATION**

d'expert-comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SNC 45 LIEGE pour l'exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

A la date de mes travaux qui ne constituent pas un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 47 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	14 385 169,10 Euros
Chiffre d'affaires	349 950,16 Euros
Résultat net comptable	-541 827,02 Euros

Fait à TOULOUSE
Le 08/05/2025

Frédéric Malissard
Expert-Comptable

Bilan

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé					
<i>Actif immobilisé</i>					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains	5 120 000,00		5 120 000,00	5 120 000,00	
Constructions	8 711 304,87	430 131,37	8 281 173,50	7 670 690,08	610 483
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours	838 863,71		838 863,71	705 774,47	133 089
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	14 670 168,58	430 131,37	14 240 037,21	13 496 464,55	743 573
<i>Actif circulant</i>					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	12 806,59		12 806,59	7 430,39	5 376
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	68,30		68,30	4 574,47	- 4 506
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	130 543,91		130 543,91	126 513,40	4 031
. Autres	1 112,20		1 112,20	1 029,09	83
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	600,89		600,89		601
Charges constatées d'avance					
TOTAL (II)	145 131,89		145 131,89	139 547,35	5 585
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 815 300,47	430 131,37	14 385 169,10	13 636 011,90	749 157

Bilan (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000,00)	1 000,00	1 000,00	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale			
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves			
Report à nouveau	-1 549 103,83	-1 151 861,55	- 397 242
Résultat de l'exercice	-541 827,02	-397 242,28	- 144 585
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	-2 089 930,85	-1 548 103,83	- 541 827
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	11 392 406,12	11 356 185,96	36 220
. Découverts, concours bancaires	108,11	31,86	76
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers	101 240,64	88 640,52	12 600
. Associés	4 921 791,88	3 658 042,04	1 263 750
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 775,94	69 711,18	- 28 935
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel			
. Organismes sociaux			
. Etat, impôts sur les bénéfices			
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 111,18	5 619,36	- 3 508
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 246,00	2 523,00	- 277
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 510,40	- 2 510
Autres dettes	14 420,08	851,41	13 569
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	16 475 099,95	15 184 115,73	1 290 984
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	14 385 169,10	13 636 011,90	749 157

Bilan détaillé

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort. prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Terrains	5 120 000,00		5 120 000,00	5 120 000,00	
2110000000 TERRAIN	5 120 000,00		5 120 000,00	5 120 000,00	
Constructions	8 711 304,87	430 131,37	8 281 173,50	7 670 690,08	610 483
2131010000 STRUCTURE	2 374 187,51		2 374 187,51	2 316 827,37	57 360
2131020000 FACADE ETANCHEITE	1 536 000,00		1 536 000,00	1 536 000,00	
2131030000 INSTAL GENERALE	2 586 989,34		2 586 989,34	2 360 646,70	226 343
2131040000 AGENCEMENT	2 214 128,02		2 214 128,02	1 674 142,37	539 986
2813101000 AMORT STRUCTURE		98 824,91	-98 824,91	-51 718,41	-47 107
2813102000 AMORT FACADE ETANCHEITE		65 194,67	-65 194,67	-34 474,67	-30 720
2813103000 AMORT INSTAL GENERALE		153 547,70	-153 547,70	-78 394,34	-75 153
2813104000 AMORT AGENCEMENT		112 564,09	-112 564,09	-52 338,94	-60 225
Immobilisations en cours	838 863,71		838 863,71	705 774,47	133 089
2310000000 TRAV EN COURS COMM				175 099,93	-175 100
2310100100 CHANTIER TRVX A	727 506,38		727 506,38	530 674,54	196 832
2310200100 RENOVATION LOT 5	111 357,33		111 357,33		111 357
TOTAL (I)	14 670 168,58	430 131,37	14 240 037,21	13 496 464,55	743 573
Actif circulant					
Clients et comptes rattachés	12 806,59		12 806,59	7 430,39	5 376
4110000000 COLLECTIF CLIENTS	2 781,58		2 781,58	4 416,23	-1 635
4180000000 CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	10 025,01		10 025,01	3 014,16	7 011
. Fournisseurs débiteurs	68,30		68,30	4 574,47	-4 506
4010000000 COLLECTIF FOURNISSEURS	68,30		68,30	4 574,47	-4 506
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	130 543,91		130 543,91	126 513,40	4 031
4456000100 TVA DEDUCTIBLES S/IMMEUBLE	660,79		660,79		661
4456220000 TVA S/ RG	338,47		338,47		338
4456700000 CREDIT DE TVA A REPORTER	127 146,00		127 146,00	125 987,00	1 159
4458600000 TVA/FACT. NON PARVENUES	260,00		260,00	526,40	-266
4458700000 TVA S/FACT. A ETABLIR	1 806,65		1 806,65		1 807
4458800000 TVA A REGULARISER	332,00		332,00		332
. Autres	1 112,20		1 112,20	1 029,09	83
4670000100 CPTES PROPRIETAIRE	1 112,20		1 112,20	1 029,09	83
Disponibilités	600,89		600,89		601
5120000000 BANQUE POPULAIRE	600,89		600,89		601
TOTAL (II)	145 131,89		145 131,89	139 547,35	5 585
TOTAL ACTIF (0 à V)	14 815 300,47	430 131,37	14 385 169,10	13 636 011,90	749 157

Bilan détaillé (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 1 000,00 10130000000 CAPITAL APPELE VERSE	1 000,00 1 000,00	1 000,00 1 000,00	
Report à nouveau 11900000000 REPORT A NOUVEAU (solde débiteur)	-1 549 103,83 -1 549 103,83	-1 151 861,55 -1 151 861,55	- 397 242 - 397 242
Résultat de l'exercice	-541 827,02	-397 242,28	- 144 585
TOTAL (I)	-2 089 930,85	-1 548 103,83	- 541 827
Provisions pour risques et charges			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	11 392 406,12	11 356 185,96	36 220
16420000000 EMP 45 LIEGE ACQ 8880k? 23/37 AMORT	7 906 247,07	8 400 157,29	- 493 910
16430000000 EMP 45 LIEGE ACQ 2220k? 23/37 INFIN	2 220 000,00	2 220 000,00	
16440000000 EMP BPO TVX 1400k? 03.2038 AMORT	1 266 159,05	736 028,67	530 130
. Découverts, concours bancaires	108,11	31,86	76
51200000000 BANQUE POPULAIRE		31,86	- 32
51860000000 INT COURUS	108,11		108
Divers	101 240,64	88 640,52	12 600
16500001000 DEPOT DE GARANTIE	61 638,00		61 638
16500010000 CAUTION LOT 1		1 065,00	- 1 065
16500020000 CAUTION LOT 2		3 458,33	- 3 458
16500030000 CAUTION LOT 3		29 102,28	- 29 102
16500050000 CAUTION LOT 5		5 800,00	- 5 800
16500060000 CAUTION LOT 6		3 640,00	- 3 640
16500080000 CAUTION LOT 8		4 000,00	- 4 000
16500100000 CAUTION LOT 10		400,00	- 400
16500110000 CAUTION LOT 11		340,00	- 340
16880000000 INTERETS COURUS	39 602,64	40 834,91	- 1 232
Associés	4 921 791,88	3 658 042,04	1 263 750
45551000000 CC CASO PATRIMOINE	4 002 547,38	3 658 042,04	344 505
45552000000 CC FONCIERE SM	459 600,00		459 600
45553000000 CC FONCIERE CM	459 644,50		459 645
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	40 775,94	69 711,18	- 28 935
40100000000 COLLECTIF FOURNISSEURS	37 431,06	64 233,22	- 26 802
40810000000 FOURNISSEURS FACT NON PARVENUES	3 344,88	5 477,96	- 2 133
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	2 111,18	5 619,36	- 3 508
44572001000 TVA COLLECTEE 20 %	2 111,18		2 111
44587000000 TVA S/FACT. A ETABLIR		502,36	- 502
44588000000 TVA A REGULARISER		5 117,00	- 5 117
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 246,00	2 523,00	- 277
44700000000 ETAT IMPOT TAXE VERST ASSIMILES	2 246,00	2 523,00	- 277
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		2 510,40	- 2 510
40840000000 FOURNISSEURS FNP FACTURATION CASO		2 510,40	- 2 510
Autres dettes	14 420,08	851,41	13 569
41100000000 COLLECTIF CLIENTS	3 580,19		3 580
41980000000 CLIENTS - AVOIRS A ETABLIR	10 839,89		10 840
46700040000 B & C NOTAIRES		851,41	- 851
TOTAL (IV)	16 475 099,95	15 184 115,73	1 290 984
TOTAL PASSIF (I à V)	14 385 169,10	13 636 011,90	749 157

Compte de résultat

Présenté en Euros

Présenté en Euros						
	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	349 950,16		349 950,16	286 070,01	63 880	22,33
Chiffres d'affaires Nets	349 950,16		349 950,16	286 070,01	63 880	22,33
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation reçues						
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges				43 834,39	- 43 834	-100
Autres produits		0,49		0,29		68,97
Total des produits d'exploitation			349 950,65	329 904,69	20 046	6,08
Achats de marchandises (y compris droits de douane)						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements			24 511,34	19 617,41	4 894	24,95
Variation de stock matières premières et autres approvisionnements						
Autres achats et charges externes			86 318,31	79 659,71	6 659	8,36
Impôts, taxes et versements assimilés			35 731,34	32 876,51	2 855	8,68
Salaires et traitements						
Charges sociales						
Dotations aux amortissements sur immobilisations			213 205,01	193 317,49	19 888	10,29
Dotations aux provisions sur immobilisations						
Dotations aux provisions sur actif circulant						
Dotations aux provisions pour risques et charges						
Autres charges		2,34		0,61	2	283,61
Total des charges d'exploitation			359 768,34	325 471,73	34 297	10,54
RESULTAT EXPLOITATION			-9 817,69	4 432,96	- 14 251	-321,47
Bénéfice attribué ou perte transférée						
Perte supportée ou bénéfice transféré						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières						
Autres intérêts et produits assimilés						
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers						
Dotations financières aux amortissements et provisions						
Intérêts et charges assimilées			448 290,49	401 675,24	46 615	11,61
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement						
Total des charges financières			448 290,49	401 675,24	46 615	11,61
RESULTAT FINANCIER			-448 290,49	-401 675,24	- 46 615	11,61
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT			-458 108,18	-397 242,28	- 60 866	15,32

Compte de résultat (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	851,41		851	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels	851,41		851	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	84 570,25		84 570	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations en capital				
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
Total des charges exceptionnelles	84 570,25		84 570	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-83 718,84		- 83 719	N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices				
Total des Produits	350 802,06	329 904,69	20 897	6,33
Total des charges	892 629,08	727 146,97	165 482	22,76
RESULTAT NET	-541 827,02	-397 242,28	- 144 585	36,40
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				

Compte de résultat détaillé

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total	
Production vendue services	349 950,16		349 950,16	286 070,01	63 880 22,33
70600001000 LOYERS EXO S/IMMEUBLES	205 221,40		205 221,40	120 786,22	84 435 69,90
70650001000 LOYERS TAXABLES S/IMMEU	113 651,04		113 651,04	125 751,98	- 12 101 -9,62
70800001000 CHARGES EXO S/IMMEUBLES	25 747,64		25 747,64	26 342,70	- 595 -2,26
70801001000 REFACT PONCTUELLES EXO	484,25		484,25		484 N/S
70805001000 REFACT PONCTUELLES TVA	833,33		833,33		833 N/S
70849001000 SOLDE CHARGES EXO+CHARG	-6 686,88		-6 686,88		- 6 687 N/S
70850001000 CHARGES TAXABLES S/IMME	12 521,84		12 521,84	13 189,11	- 667 -5,06
70859001000 SOLDE CHARGES TVA+CHARG	-1 822,46		-1 822,46		- 1 822 N/S
Chiffre d'affaires Net	349 950,16		349 950,16	286 070,01	63 880 22,33

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de		43 834,39	- 43 834	-100
79100000000 TRANSFERT DE CHARGES		43 834,39	- 43 834	-100
Autres produits	0,49	0,29		68,97
75800000000 PRODUITS DE GESTION COURANTE	0,49	0,29		68,97
Total des produits d'exploitation	349 950,65	329 904,69	20 046	6,08
Achats de matières premières et autres approvisionnement	24 511,34	19 617,41	4 894	24,95
60813001000 CHARGES ENTRETIEN RECUP S/IMMEUBLES	23 621,67	19 617,41	4 004	20,41
60814001000 DIAGNOSTICS S/IMMEUBLES	889,67		890	N/S
Autres achats et charges externes	86 318,31	79 659,71	6 659	8,36
61502001000 CHARGES ENTRETIEN NON RECUP S/IMM.	33 086,41	6 334,92	26 751	422,29
61520000000 ENTRETIEN LOCAUX HABITATIONS		46 337,15	- 46 337	-100
61600001000 ASSURANCES S/IMMEUBLES	1 264,00	1 064,00	200	18,80
62260000000 HONORAIRES COMPTABLES	550,00	540,00	10	1,85
62263000000 HONOR. NOTAIRE		20 064,76	- 20 065	-100
62263001000 HONOS HUISSIERS S/IMMEUBLES	844,22		844	N/S
62264001000 HONOS DE LOCAT? S/IMMEUBLES	31 352,35	2 400,00	28 952	N/S
62265001000 HONOS AVOCATS S/IMMEUBLES	18 722,50		18 723	N/S
62270000000 FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	44,83	277,48	- 233	-83,84
62700000000 FRAIS FINANCIERS	454,00	2 641,40	- 2 187	-82,81
Impôts, taxes et versements assimilés	35 731,34	32 876,51	2 855	8,68
63510000000 TVA NON DEDUCTIBLE	376,34	720,51	- 344	-47,77
63511000000 Contribution Fonci?re Entreprises	1 507,00	1 447,00	60	4,15
63515001000 CRL S/IMMEUBLES	5 582,00	3 336,00	2 246	67,33
63520000000 TAXE FONCIERE	21 989,00	21 250,00	739	3,48
63580001000 TAXE S/BUREAUX S/IMMEUBLES	6 277,00	6 123,00	154	2,52
Dotations aux amortissements sur immobilisations	213 205,01	193 317,49	19 888	10,29
68110000000 DOT AMORT/IMMO	213 205,01	193 317,49	19 888	10,29
Autres charges	2,34	0,61	2	283,61
65800000000 CHARGES DE GESTION COURANTE	2,34	0,61	2	283,61
Total des charges d'exploitation	359 768,34	325 471,73	34 297	10,54
RESULTAT D'EXPLOITATION	-9 817,69	4 432,96	- 14 251	-321,47
Intérêts et charges assimilées	448 290,49	401 675,24	46 615	11,61
66110000000 INTERET EMPRUNT	338 666,47	325 702,39	12 964	3,98
66150000000 INT CC ASSOCIES	109 448,84	75 753,38	33 695	44,48
66160000000 INTERETS BANCAIRES AGIOS	175,18	219,47	- 44	-20,18
Total des charges financières	448 290,49	401 675,24	46 615	11,61

	Exercice clos le 31/12/2024 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2023 (12 mois)	Variation	%
RESULTAT FINANCIER	-448 290,49	-401 675,24	- 46 615	11,61
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-458 108,18	-397 242,28	- 60 866	15,32
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	851,41		851	N/S
7720000000 PRODUITS S/EXERCICES ANTERIEURS	851,41		851	N/S
Total des produits exceptionnels	851,41		851	N/S
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	84 570,25		84 570	N/S
6718000000 CHARGES EXCEPTIONNELLES	82 942,06		82 942	N/S
6720000000 CHARGES SUR EX ANTERIEUR	1 628,19		1 628	N/S
Total des charges exceptionnelles	84 570,25		84 570	N/S
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-83 718,84		- 83 719	N/S
Total des Produits	350 802,06	329 904,69	20 897	6,33
Total des charges	892 629,08	727 146,97	165 482	22,76
RESULTAT NET	-541 827,02	-397 242,28	- 144 585	36,40

Annexes

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2024 dont le total est de 14 385 169,10 E et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de -541 827,02 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2024 au 31/12/2024.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des provisions
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance
- Composition du capital social

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Engagements financiers
- Dettes garanties par sûretés réelles
- Identité des sociétés-mères consolidant les comptes de la société

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.
Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Constructions	de 15 à 50 ans
Agencement des constructions	de 10 à 50 ans
Agencements, aménagements, installations	de 06 à 50 ans

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Les méthodes d'évaluation et de présentation des comptes annuels retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Etablissement des états financiers en conformité avec :

- le règlement de l'Autorité des Normes Comptables N°2017-01 du 05 mai 2017, modifié par le règlement ANC N°2017-03 du 03 novembre 2017
- les articles L123-12 à L123-28 du Code du Commerce 2017 et mis à jour des différents règlements complémentaires à la date d'établissement des comptes annuels.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

Par AGE du 9 mars 2023, la SNC 19 RUE GREGOIRE DE TOURS a changé de dénomination et est devenue la SNC 45 RUE DE LIEGE

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Frais d'établissement, recherche et développement			
Autres immobilisations incorporelles			
Terrains	5 120 000		
Constructions sur sol propre	7 887 616		823 688
Constructions sur sol d'autrui			
Installations générales, agencements, constructions			
Installations techniques, matériel et outillages industriels			
Autres installations, agencements, aménagements			
Matériel de transport			
Matériel de bureau, informatique, mobilier			
Emballages récupérables et divers			
Immobilisations corporelles en cours	705 774		133 089
Avances et acomptes			
TOTAL	13 713 391		956 778
Participations évaluées par équivalence			
Autres participations			
Autres titres immobilisés			
Prêts et autres immobilisations financières			
TOTAL			
TOTAL GENERAL	13 713 391		956 778

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réév. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Frais d'établissement, recherche et développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains			5 120 000	
Constructions sur sol propre			8 711 305	
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements, constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Autres installations, agencements, aménagements				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles en cours			838 864	
Avances et acomptes				
TOTAL			14 670 169	
Participations évaluées par équivalence				
Autres participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts et autres immobilisations financières				
TOTAL				
TOTAL GENERAL			14 670 169	

Etat des amortissements

	Situations et mouvements de l'exercice			
	Début exercice	Dotations exercice	Eléments sortis reprises	Fin exercice
Frais d'établissement, recherche				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions sur sol propre	216 926	213 205		430 131
Constructions sur sol d'autrui				
Installations générales, agencements constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements divers				
Matériel de transport				
Matériel de bureau, informatique, mobilier				
Emballages récupérables et divers				
TOTAL	216 926	213 205		430 131
TOTAL GENERAL	216 926	213 205		430 131

	Ventilation des dotations aux amortissements de l'exercice			Mouvements affectant la provision pour amort. dérog.	
	Linéaire	Dégressif	Exception.	Dotations	Reprises
Frais d'établissement, recherche					
Autres immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions sur sol propre	213 205				
Constructions sur sol d'autrui					
Installations générales, agencements constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Installations générales, agencements divers					
Matériel de transport					
Matériel de bureau, informatique, mobilier					
Emballages récupérables et divers					
TOTAL	213 205				
TOTAL GENERAL	213 205				

Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net début	Augmentation	Dotations aux amort.	Montant net à la fin
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement obligations				

Etat des provisions

PROVISIONS	Début exercice	Augmentations dotations	Diminutions Reprises	Fin exercice
Pour reconstitution gisements Pour investissement Pour hausse des prix Amortissements dérogatoires Dont majorations exceptionnelles de 30% Pour implantations à l'étranger avant le 1.1.92 Pour implantations à l'étranger après le 1.1.92 Pour prêts d'installation Autres provisions réglementées				
TOTAL Provisions réglementées				
Pour litiges Pour garanties données clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations Pour impôts Pour renouvellement immobilisations Pour grosses réparations Pour charges sur congés payés Autres provisions				
TOTAL Provisions				
Sur immobilisations incorporelles Sur immobilisations corporelles Sur titres mis en équivalence Sur titres de participation Sur autres immobilisations financières Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres dépréciations				
TOTAL Dépréciations				
TOTAL GENERAL				
Dont dotations et reprises : - d'exploitation - financières - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1-5e CGI.

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	12 807	12 807	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux			
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A	130 544	130 544	
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers			
Groupe et associés			
Débiteurs divers	1 181	1 181	
Charges constatées d'avance			
TOTAL GENERAL	144 531	144 531	
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum	108	108		
- plus d'un an	11 392 406	587 965	2 529 360	8 275 081
Emprunts et dettes financières divers	101 241	101 241		
Fournisseurs et comptes rattachés	40 776	40 776		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A	2 111	2 111		
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	2 246	2 246		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	4 921 792	4 921 792		
Autres dettes	14 420	14 420		
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance				
TOTAL GENERAL	16 475 100	5 670 659	2 529 360	8 275 081
Emprunts souscrits en cours d'exercice	607 439			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	571 218			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES Créances rattachées à des participations Autres immobilisations financières CREANCES Créances clients et comptes rattachés Autres créances (dont avoirs à recevoir :) VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT DISPONIBILITES	10 025
TOTAL	10 025

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles Autres emprunts obligataires Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit Emprunts et dettes financières divers Dettes fournisseurs et comptes rattachés Dettes fiscales et sociales Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes (dont avoirs à établir :)	39 711 3 345 10 840
TOTAL	53 896

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation		
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL		

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	1 000	1,00
Actions / parts sociales émises pendant l'exercice		
Actions / parts sociales remboursées pendant l'exercice		
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	1 000	1,00

Engagements financiers

Engagements donnés	Montant
Effets escomptés non échus Avals et cautions Engagements en matière de pensions Autres engagements donnés : - INCNE	2 888 629
TOTAL	2 888 629
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	2 888 629

Engagements reçus	Montant
Avals, cautions et garanties Autres engagements reçus :	
TOTAL	
Dont concernant : - les dirigeants - les filiales - les participations - les autres entreprises liées Dont engagements assortis de sûretés réelles	

Montant garanti

Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers :	
TOTAL	

FONCIERE CAROLINE MONNE
12 RUE MIREPOIX
31000 TOULOUSE
SIRET: 517 909 677 00018

FONCIERE SOPHIE MONNE
12 RUE MIREPOIX
31000 TOULOUSE
SIRET: 517 908 448 00015

DGFIP N° 2050-SD 2025

①

BILAN — ACTIF

du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE 1 1 2

Adresse de l'entreprise 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE Durée de l'exercice précédent * 1 1 2

Numéro SIRET *

8	4	0	7	9	1	1	9	8	0	0	0	1	2
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

Néant ☐

				Exercice N clos le, <u>31/12/2024</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA			
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Prais d'établissement *	AB	AC		
	Frais de développement *	CX	CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG		
	Fonds commercial (I)	AH	AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	Terrains	AN	AO	5 120 000	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ	430 131	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
	Immobilisations en cours	AV	AW	838 864	
	Avances et acomptes	AX	AY		
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
	Autres participations	CU	CV		
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	Créances rattachées à des participations	BB	BC		
	Autres titres immobilisés	BD	BE		
	Prêts	BF	BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	BI		
	TOTAL (II)	BJ	BK	14 240 037	
	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	
		En cours de production de biens	BN	BO	
En cours de production de services		BP	BQ		
Produits intermédiaires et finis		BR	BS		
Marchandises		BT	BU		
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
	Créances	BX	BY	12 807	
	Autres créances (3)	BZ	CA	131 724	
DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : (1) Part à moins d'un an et des immobilisations financières nettes :)	CD	CE		
	Disponibilités	CF	CG	601	
Comptes de régulation	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI		
	TOTAL (III)	CJ	CK	145 132	
	Frais d'émission d'emprunt à étales (IV)	CW			
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM			
	Écarts de conversion actif * (VI)	CN			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	1A	14 385 169	

Renvois : (I) Dont droit au bail : (3) Part à plus d'un an : CR

Classe de réserve de liquidité : Stocks : Créances :

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

②

BILAN — PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 SD 2025

Désignation de l'entreprise		SNC 45 LIEGE		Exercice N		Néant ☐ *	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 000)	DA	1 000				
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB					
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC					
	Réserve légale (3)	DD					
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE					
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF					
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants * EJ)	DG					
	Report à nouveau	DH	(1 549 104)				
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(541 827)				
	Subventions d'investissement	DJ					
	Provisions réglementées *	DK					
	TOTAL (I)	DL	(2 089 931)				
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM					
	Avances conditionnées	DN					
	TOTAL (II)	DO					
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP					
	Provisions pour charges	DQ					
	TOTAL (III)	DR					
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS					
	Autres emprunts obligataires	DT					
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	11 392 514				
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	5 023 033				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW					
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	40 776				
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 357				
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ					
Autres dettes	EA	14 420					
Compte régular.	Produits constatés d'avance (4)	EB					
	TOTAL (IV)	EC	16 475 100				
	Ecart de conversion passif *	ED					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	14 385 169				
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B					
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C					
		1D					
		1E					
	(3) Dont réserve spéciale des plus values à long terme *	EF					
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	5 670 659				
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	108					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SNC 45 LIEGE		Néant ☐ *			
		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			
		FA	FB	FC	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *						
	Production vendue { biens * services *	FD		FE	FF		
		FG	349 950	FH	FI	349 950	
		FJ	349 950	FK	FL	349 950	
	Chiffres d'affaires nets *				FM		
	Production stockée *				FN		
	Production immobilisée *				FO		
	Subventions d'exploitation				FP		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)				FQ		
	Autres produits (1) (11)				FR	349 951	
Total des produits d'exploitation (2) (I)							
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *				FS		
	Variation de stock (marchandises) *				FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *				FU	24 511	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *				FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *				FW	86 318	
	Impôts, taxes et versements assimilés *				FX	35 731	
	Salaires et traitements *				FY		
	Charges sociales (10)				FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * (14) - dotations aux provisions				GA	213 205
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
	Autres charges (12)				GE	2	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	359 768
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(9 818)
opérations ne concourent	Bénéfice attribué ou perte transférée *				GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *				GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM		
	Différences positives de change				GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO		
	Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *				GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	448 290	
	Différences négatives de change				GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT		
	Total des charges financières (VI)				GU	448 290	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	(448 290)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	(458 108)	

(RENVOIS : voir tableaux n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC 45 LIEGE</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	851
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	851
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	84 570
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	84 570
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	(83 719)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	350 802
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	892 629
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(541 827)
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY IG	
	(3) Dont { Crédit bail mobilier * Crédit bail immobilier	HP HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquiés D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS	A5 A2	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	
	Dont primes et cotisations sociales professionnelles: facultatives A6 obligatoires A9		
	Dont cotisations facultatives Madelin A7 Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
	(14) Dont montant de l'amortissement du fonds de commerce (en application de l'article 39, 1-2°, al.3)	HS	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe):	Exercice N	
	TIERS	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	INDEMNISATIONS	1 628	851
		82 942	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs:	Exercice N-1		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article
53 A du Code général
des impôts)

5

IMMOBILISATIONS

DGFIP N°2054-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SNC 45 LIEGE**

Néant ☐

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		
				1		2		
						3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I		CZ		D8		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II		KD		KE		
CORPORELLES	Terrains		KG	5 120 000	KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	L9		KJ	7 887 616	KK	823 688
		Sur sol d'autrui	M1		KM		KN	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions	M2		KP		KQ	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		M3		KS		KT	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	
		Matériel de transport *			KY		KZ	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	
		Emballages récupérables et divers *			LE		LF	
		Immobilisations corporelles en cours			LH	705 774	LI	133 089
	Avances et acomptes				LK		LL	
	TOTAL III		LN	13 713 391	LO		LP	956 778
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T
		Autres participations		8U		8V		8W
Autres titres immobilisés		IP		IR		IS		
Prêts et autres immobilisations financières		IT		IU		IV		
TOTAL IV		LQ		LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	13 713 391	ØH	956 778	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation (Méthode * ou évaluation par mise en équivalence)		
		1		2		3		4		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	IO		LV		LW		IX		
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY	5 120 000	LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB	8 711 305	MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agents, aménagements divers	IU		MM		MN		MO
			Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
	Matériel de bureau et mobilier informatique		IW		MS		MT		MU	
	Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA	838 864	NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH	14 670 169	NI	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØV
		Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ
Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		2G		
TOTAL IV		I3		NJ		NK		2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	14 670 169	ØL		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

D.G.F.I.P N° 2054-bis-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE

Néant ☒

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col.2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations	Augmentation du montant des amortissements	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4)	
			Montant des suppléments d'amortissement (2)	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3)		
5	1	2	3	4	5	6
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire

⑥

AMORTISSEMENTS

DGFIP N° 2055 SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SNC 45 LIEGE</u>										Néant ☐ *	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développements		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		FI		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM	216 926	PN	213 205	PO		PQ	430 131		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE		QF		QG			
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO			
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL II		QU	216 926	QV	213 205	QW		QX	430 131		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		UN	216 926	UP	213 205	UQ		UR	430 131		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES											
Immobilisations amortissables	DOTATIONS			REPRISES							
	Colonne 1 Différentiel de durée et suites	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et suites	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1				
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD				
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		S4		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		T2		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9				
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		V5		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		W3		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		X1		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL				NM				NO		
TOTAL III	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV				
Total général non venant (NP + NQ + NR)	NW	Total général non venant (NS + NT + NU)			NY	Total général non venant (NW - NY)			NZ		
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étales						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SNC 45 LIEGE		Néant ☒		
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1)*	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	ØT	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A	
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.
 NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

8

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE *

DGFIP N°2057-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE		Néant ☐ *						
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières	UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA						
	Autres créances clients	UX	12 807		12 807			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * antérieurement constituée *)	UO						
	Personnel et comptes rattachés	UY						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	130 544		130 544		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN					
		Divers	VP					
	Groupe et associés (2)	VC						
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	1 181		1 181			
	Charges constatées d'avance	VS						
	TOTAUX		VT	144 531	VU	144 531	VV	
REVOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD						
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE						
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF						
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
	Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG	108		108		
		à plus d'1 an à l'origine	VH	11 392 406		587 965		2 529 360
	Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	101 241		101 241			
	Fournisseurs et comptes rattachés	8B	40 776		40 776			
	Personnel et comptes rattachés	8C						
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D						
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
		Taxe sur la valeur ajoutée	VW	2 111		2 111		
		Obligations cautionnées	VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	2 246		2 246			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
Groupe et associés (2)	VI	4 921 792		4 921 792				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	14 420		14 420				
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *	ZZ							
Produits constatés d'avance	8L							
TOTAUX		VY	16 475 100	VZ	5 670 659	2 529 360	8 275 081	
REVOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ	607 439	(2) Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques	VL			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	571 218	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

⑨

DÉTERMINATION DU RÉSULTAT FISCAL

DGFIP N° 2058-A-SD 2025

Désignation de l'entreprise SNC 45 LIEGE		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	X	Néant ☐	Exercice N clos le : 31/12/2024	
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WA	
	Avantages personnels non déductibles * (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles		WE	WB	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du CGI)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	XE	
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-bis)		XX	XV	
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39 1° et 212 bis) *		XZ		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *						XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)						17	
	Quote-part bénéfices d'associés par une société de personnes ou un GIE		WL	Réductions bénéficiaires visées à l'article 209 B du CGI		L7	K7	
	Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- Imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)				I8
		- Imposées aux taux de 0 %				ZN		
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *		- Plus-values nettes à court terme				WN		
		- Plus-values soumises au régime des fusions				WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du CGI)	SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	WQ	
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		MB		
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								
							TOTAL I	WR
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personne ou un G.I.E. *							WS	541 827
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)								
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- Imposées au taux de 15 % (12,80 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)				WV	
			- Imposées au taux de 0 %				WH	
			- Imposées au taux de 19 %				WP	
			- Imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures				WW	
			- Imputées sur les déficits antérieurs				XB	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						I6	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *						WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * Produit net des actions et parts d'intérêts :		Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A		XA	
	Produits de participation inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99% (art 223B du CGI)						ZK	
	Mesures d'incitation	Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer *						
Majoration d'amortissement *								
Zone d'aide à l'investissement (art. 44 octet A)		OV	Société investissant dans des zones d'aide à l'investissement (art. 208 Q)		K3	Zone de reconstruction de la défense (44 bis octet A)		
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 septies C)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quater octet A)		1F	Zone franche d'activité (art. 44 quater octet A)		
Entreprises nouvelles (44 septies)		L2	Zones de développement économique (art. 44 quater octet A)		PC	Zones de développement économique (art. 44 quater octet A)		
			Frais de recherche et développement (art. 44 septies A)		L5	Frais de recherche et développement (art. 44 septies A)		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC (entreprises à l'IS)								
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		X9	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YH	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YA	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YB	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	
	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YD	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)		YI	dont déduction exceptionnelle (art. 39 bis A)	
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								
III. RÉSULTAT FISCAL							TOTAL II	
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :							XI	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *							ZL	
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *							XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)							XN	XO
								541 827
								541 827
								541 827

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N°2058-B-SD 2025

Désignation de l'entreprise SNC 45 LIEGE		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Dont déficits transférés de plein droit (art 209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	541 827
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	541 827
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice		ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		ligne WI	ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE										Néant ☐	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves { - Réserves légales - Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau ØNB : le total I doit nécessairement être égal au total II TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD				ZD					
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF				ZG					
								ZH			
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7						YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTÉRIEURES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8						XQ				
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	51 514			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES						ST	34 804			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	86 318			
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAE						YW	1 507			
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS						9Z	34 224			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						YX	35 731			
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY	20 679			
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	7 528			
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. la dernière déclaration sociale nominative DSN au titre de 2024) *						ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK	2, 80 %			
	- Numéro de centre agréé * XP										
	- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)						Si oui cocher 1 Sinon 0	ZR	0		
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
RÉGIME DE GROUPE *	- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH				
	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15 % JK		Plus-values à 0 % JL						
			Plus-values à 19 % JM		Imputations JC						
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15 % JN		Plus-values à 0 % JO						
			Plus-values à 19 % JP		Imputations JF						
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058 NOT pour le régime de groupe).

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préparatoire.

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059 A SD 2025

Formulaire obligatoire (article 55 A du code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE						Néant ☒	
A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE							
Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt*	Autres amortissements*	Valeur résiduelle		
(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)		
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *				
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19 % (1)	
(7)	(8)	(9)	19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	(10)	
I - Immobilisations*	1						
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
	20						
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (8)) (11)						
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9)) (12)						
CADRE C : autres plus-values taxable à 19 % (13)							
		(A)	(B) (Vente ou cession)			(C)	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.
 (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

3405 Experts-comptables Janvier 2025 : Bas de page 34

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE		Formulaire déposé au titre de l'IR		EU	X	Néant	☒ *
A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME (à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)							
Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Imposition répartie							
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	sur 3 ans (entreprises à l'IR)						
	sur 10 ans						
	sur une durée différente (art. 39 <i>quaterdecies</i> 1 ^{er} et 1 ^{er} <i>quater</i> CGI)						
	TOTAL 1						
Imposition répartie		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	sur 3 ans au titre de						
	N - 1						
	N - 2						
	N - 1						
	N - 2						
	N - 3						
	Sur 10 ans ou sur une durée						
	différente (art. 39 <i>quaterdecies</i>						
	1 ^{er} et 1 ^{er} <i>quater</i> du CGI)						
	N - 5						
	N - 6						
	(à préciser) au titre de :						
N - 7							
N - 8							
N - 9							
TOTAL 2							
B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.							
☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)			☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)				
Origine des plus-values et date des fusions ou des apports		Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer		
TOTAL							

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(14)

SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME

DGFIP N° 2059 C SD 2025

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : SNC 45 LIEGE

Néant ☒ *① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,8 %

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a ~~noté~~ 0 bis du CGI) ②Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a ~~noté~~ 0 du CGI) ③

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine	Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①	②	③	④
Moins-values nettes N			
N 1			
N 2			
N 3			
Moins-values nettes à long terme rubriques au cours des deux exercices antérieurs (montants relatifs à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N 4			
N 5			
N 6			
N 7			
N 8			
N 9			
N 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+F-G-H
	À 19 %, ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes N					
N 1					
N 2					
N 3					
Moins-values nettes à long terme rubriques au cours des deux exercices antérieurs (montants relatifs à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N 4					
N 5					
N 6					
N 7					
N 8					
N 9					
N 10					

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
(article 33A du Code
général des impôts)

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS VALUES À LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

DGFIP N°2059-D-SD 2025

Désignation de l'entreprise : <u>SNC 45 LIEGE</u>		Néant ☒ *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ À L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

DÉTERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N°2059-E-SD 2025

(16)

Désignation de l'entreprise: SNC 45 LIEGE		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: 01012024 et clos le: 31122024		Données en nombre de mois: 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		YP	
Dont apprentis		YF	
Dont handicapés		YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		RL	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		OA	349 950
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		OK	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		OT	
TOTAL 1		OX	349 950
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OH	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		OE	
Subventions d'exploitation reçues		OF	
Variation positive des stocks		OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		XT	
TOTAL 2		OM	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		ON	24 511
Variation négative des stocks		OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		OR	86 318
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		OW	2
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		OY	
TOTAL 3		OJ	110 831
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		OG	239 119
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA	239 119
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)		GX	349 950
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		HX	
Période de référence		GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation		HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD au § déclaration des effectifs.			

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : Etat préliminaire

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

(1)

Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31122024

N° SIRET 8 4 0 7 9 1 1 9 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SNC 45 LIEGE

ADRESSE (voie) 12 RUE MIREPOIX

CODE POSTAL 31000

VILLE TOULOUSE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	3	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	1000
Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
Total des lignes P1 + P2	P5	3	Total des lignes P3 + P4	P6	1000

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination FONCIERE SOPHIE MONNE
N° SIREN (si société établie en France) 517908448 % de détention 49,90 Nb de parts ou actions 499
Adresse : N° 12 Voie RUE MIREPOIX
Code Postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination FONCIERE CAROLINE MONNE
N° SIREN (si société établie en France) 517909677 % de détention 49,90 Nb de parts ou actions 499
Adresse : N° 12 Voie RUE MIREPOIX
Code Postal 31000 Commune TOULOUSE Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom de famille Prénom(s)
Nom d'usage % de détention Nb de parts ou actions
Naissance: Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

Formulaire obligatoire
(art. 33 de l'ann. III au C.G.I.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N°2059-G-SD 2025

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒

EXERCICE CLOS LE

31122024

N° SIRET

8 4 0 7 9 1 1 9 8 0 0 0 1 2

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SNC 45 LIEGE

ADRESSE (voie)

12 RUE MIREPOIX

CODE POSTAL

31000

VILLE

TOULOUSE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse : N°		Voie	
Code Postal		Commune	
Pays			

SAGE Experts-comptables Janvier 2025 : État préparatoire.

- (1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE Liberté Égalité Fraternité		N° 2031-SD 2025 Formulaire obligatoire (art 33 A ou 344 septies A bis du Code général des impôts)	
IMPÔT SUR LE REVENU Bénéfices industriels et commerciaux (Cocher la ou les cases correspondantes)			
Exercice ouvert le	01012024	Régime "simplifié d'imposition"	☐ ou "réel normal" ☒
et clos le	31122024	Option pour la comptabilité super-simplifiée	☐ TVA ☐
		Option pour le régime de la taxation au tonnage	☐
A IDENTIFICATION			
Dénomination de l'entreprise : SNC 45 LIEGE Adresse de l'entreprise : 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE Miel : Téléphone : SIREN : 8 4 0 7 9 1 1 9 8		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du domicile de l'exploitant si elle est différente de l'adresse de la direction de l'entreprise : Miel :	
Préciser l'ancienne adresse en cas de changement :		B DIVERS	
		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Location de terrains et d'autres biens immobiliers Personne inscrite au répertoire des métiers (cocher la case) ☐	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice, page 3)		Col. 1	Col. 2
1 Résultat fiscal Bénéfice col. 1, Déficit col. 2 (report XN ou XO du 2058-A-SD ou 370 ou 372 du 2033-B-SD)			541 827
2 Revenus de valeurs et capitaux mobiliers (compris dans les résultats ci-dessus)			
- Revenus exonérés de l'impôt sur le revenu		a	
à déduire : quote-part des frais et charges correspondants		b	
revenus nets exonérés (a - b)		c	
- Revenus soumis à l'impôt sur le revenu		d	
3. Total		Total c + d	541 827
4. Bénéfice imposable (col. 1 - col. 2) ou Déficit déductible (col. 2 - col. 1) ②			541 827
4. bis Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%			
4. ter Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G du CGI)			
- Quote-part de subvention d'équipement, d'indemnités d'assurance compensant la perte d'un élément de l'actif immobilisé et des plus-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI		e	
- Moins-values à court terme définies à l'article 39 duodecies du CGI		f	
5. Plus-values taxées selon les règles prévues ①			
par les particuliers			
à long terme différée de 2 ans (art. 39 quindecies I-1 du CGI)			
à court terme et à long terme exonérées			
à long terme imposables ①			
à 12,8 %			
dont plus-values à long terme exonérées (art. 151 septies A du CGI)			
dont plus-values à court terme exonérées (art. 151 septies A et 238 quindecies du CGI)			
6. Exonérations, Abattements et crédits d'impôt			
Entreprise nouvelle art. 44 sexies			
ZFU art. 44 octies et 44 octies A			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies			
Exonération ou abattement pratiqué ②			
sur les plus-values à long terme imposables à 12,8 %			
sur le bénéfice professionnel			
7. BIC non professionnels (2031 Bis-SD) ③			
a - BÉNÉFICE			
- Revenus compris dans le bénéfice imposable mais exclus de l'assiette de l'acompte du prélèvement à la source (art. 204 G)			
PV à court terme, subventions d'équipement et indemnités d'assurance pour perte d'un élément d'actif (Art. 39 duodecies)			
- Plus-values			
PV nettes à long terme imposable à 12,8 %			
- Exonération ou abattement pratiqué (art 44 sexies et suivants) sur le bénéfice non professionnel			
8. Régime des sociétés de personnes ④			
Cadre réservé aux sociétés de personnes dont les associés sont des personnes morales soumises à l'impôt sur le revenu et d'autres à l'impôt sur les sociétés.			
Résultat fiscal issu du mode de calcul de l'impôt sur les sociétés			
9. Comptabilité informatisée			
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé : SAGE			
D CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n°2031-SD)			
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%			
ATTENTION : toutes les entreprises soumises à un régime réel d'imposition en matière de résultats ont l'obligation de souscrire leur déclaration de résultats et ses annexes par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration prévue par l'article 1738 du code général des impôts (CGI). Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr La notice n° 2033-NOT-SD est également accessible sur le site www.impots.gouv.fr.			
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	
Nom et coordonnées du CGA/OMGA		Nom et coordonnées du viseur conventionné	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou du viseur conventionné		Identité du déclarant :	
		Lieu: TOULOUSE Date: 08052025	
		Qualité et nom du déclarant: Gérant CAROLINE MORNE	
		Signature:	
Examen de conformité fiscale (ECF) ☐		prestataire :	

Les dispositions des articles 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel

IMPÔT SUR LE REVENU		N° 2031 Bis-SD 2025				
Formulaire obligatoire (art 53 A ou 302 septies A bis du du Code général des impôts)						
ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2031-SD						
E RÉPARTITION DES BÉNÉFICES ET DES DÉFICITS DES SOCIÉTÉS (voir notice)						
Ce cadre ne concerne que les sociétés en nom collectif et assimilées, les sociétés en commandite simple, les sociétés en participation et les sociétés créées de fait qui n'ont pas opté pour le régime fiscal des sociétés de capitaux, les sociétés à responsabilité limitée et les sociétés en commandite simple de caractère familial ayant opté pour le régime fiscal des sociétés de personnes, ainsi que les groupements d'intérêt économique et les sociétés de copropriétaires de navires (art. 48-1 et 48-2 ann. III au CGI).						
Répartition des résultats entre les associés personnes morales						
Identification, adresse, qualité des associés personnes morales 1	Siren	Quote-part du bénéfice ou du déficit 2				
FONCIERE SOPHIE MONNE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE	517908448	(270 372)				
FONCIERE CAROLINE MONNE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE	517909677	(270 372)				
SARL CASO PATRIMOINE 12 RUE MIREPOIX 31000 TOULOUSE	441133634	(1 083)				
Répartition des résultats entre les associés personnes physiques						
Identification, adresse, qualité des associés personnes physiques 1	Associé ayant la qualité de gérant	Numéro fiscal	Date et lieu de naissance (Commune, N° département et pays)	Quote-part du bénéfice ou du déficit professionnel	Quote-part du bénéfice ou du déficit non-professionnel	Quote-part des plus-values imposables au taux réduit 4
			Date: Commune: Dépt: Pays:			
Sociétés en commandite simple ① montant des bénéfices distribués aux commanditaires au cours de l'année 2024						
F RELEVÉ DE CERTAINS FRAIS GÉNÉRAUX				Cette rubrique ne concerne que les entreprises individuelles ①, elle doit être remplie lorsque ces frais excèdent, par exercice : 3 000 € pour les cadeaux ou 6 100 € pour les frais de réception.		
① Les autres entreprises doivent utiliser, le cas échéant, le relevé de frais généraux n° 2067-SD				Exercice 2024		
Montant des : - Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises). - Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement.						
G DIVERS				NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)		
ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
H CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION						
RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés, figurant sur les DSN de 2024, montant total des bases brutes fiscales inscrites dans la colonne 18 A. Ils doivent être, le cas échéant, majorés des indemnités exonérées de la taxe sur les salaires, telles notamment les sommes portées dans la colonne 20 C au titre de la contribution de l'employeur à l'acquisition des chèques-vacances par les salariés.					
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages.....					
	Montant des prélèvements financiers effectués à titre personnel au cours de l'exercice (*)					
	Montant des apports en capital ou des versements en compte courant faits au cours de l'exercice (*)..... (*) À remplir par les entreprises passibles de l'impôt sur le revenu et dispensées de bilan.					
PLUS-VALUES ACQUISES EN FRANCHISE D'IMPÔT						
Cette rubrique concerne les entreprises qui optent pour le régime simplifié d'imposition et qui entendent se placer sous le régime d'exonération des plus-values. En exerçant pour la première fois l'option pour le régime simplifié, elles peuvent déterminer, en franchise d'impôt, les plus-values acquises à la date de prise d'effet de cette option pour les éléments non amortissables de leur actif immobilisé. Dans cette hypothèse, il conviendra de joindre au formulaire n° 2031-SD une note rédigée sur papier libre portant indication détaillée de la nature et de la valeur des éléments non amortissables réévalués et de la méthode de réévaluation.						
Nature des immobilisations non amortissables		Valeur réévaluée	Prix d'acquisition	Plus-value ①		
① Il convient de reporter chaque année le montant de la plus-value acquise en franchise d'impôt.						
I BIC NON PROFESSIONNELS						
Détermination du résultat de l'exercice						
		Bénéfice	Déficit			
Locations meublées non professionnelles soumises aux contributions sociales par les organismes de sécurité sociale						
Autres locations meublées non professionnelles						
Location gérance						
Membres non professionnel de copropriété de cheval de course ou d'étalement						
Autres BIC non professionnels						
Résultat avant imputation des déficits antérieurs		à reporter case 7a	à reporter case 7b			

DATE Export-compliance janvier 2025 : Etal préparatoire.

CA17PROREC

BADE Experts-comptables janvier 2025 : État préparatoire.

[illegible]

CA18CHAPAY

ANALYZED DATA : 6707 REAVERS ESTIMATED TO HAVE

[illegible]

CA20CHAAYA

SAGE Experts-comptables janvier 2025 : Etat préparatoire.

[illegible]

CA21PROAVA

SADE Experts-comptables Janvier 2025 : Est préparations.

[illegible]

45 RUE DE LIEGE
(Anciennement 19 RUE GREGOIRE DE TOURS)
Société en nom collectif au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Mirepoix
31000 TOULOUSE
840 791 198 RCS TOULOUSE

RAPPORT SPECIAL SUR LES CONVENTIONS

WISEES PAR L'ARTICLE L. 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L 223-19 et suivants du Code de commerce, nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la Société et les personnes suivantes :

- CASO PATRIMOINE est titulaire au 31 décembre 2024 d'un compte courant d'associé créateur d'un montant de 4.002.547,38 euros ;
- FONCIÈRE SOPHIE MONNE est titulaire au 31 décembre 2024 d'un compte courant d'associé créateur d'un montant de 459.600,00 euros.
- FONCIÈRE Caroline MONNE est titulaire au 31 décembre 2024 d'un compte courant d'associé créateur d'un montant de 459.644,50 euros.

Nous espérons que vous voudrez bien donner votre approbation aux conventions ci-dessus énoncées.

La Gérance

Caroline MONNE

✓ Certified by  yousign

*Certifié conforme à
l'original*

Sophie MONNE

✓ Certified by  yousign

*Certifié conforme à
l'original*

SNC 45 RUE DE LIEGE

Greffes du Tribunal de Commerce

Place de la Bourse – BP 7016

31068 TOULOUSE CEDEX 7

Dépôt des comptes annuels SNC 45 RUE DE LIÈGE

Objet : Signature postérieure du procès-verbal de l'assemblée générale

Je soussigné(e) Caroline MONNE, agissant en qualité de Gérante de la société **45 RUE DE LIÈGE** immatriculée au RCS TOULOUSE sous le numéro 840 791 198, souhaite apporter la précision suivante dans le cadre du dépôt des comptes annuels clos le 31/12/2024.

L'assemblée générale ordinaire annuelle s'est bien tenue à la date indiquée dans le procès-verbal, soit le 30/06/2025, conformément aux dispositions légales et statutaires.

Toutefois, la signature du procès-verbal est intervenue à une date postérieure, en l'occurrence le 28 et 29/07/2025 pour des raisons strictement administratives et sans incidence sur la réalité de la tenue de l'assemblée ni sur la validité de ses décisions.

Je reste à disposition pour toute information complémentaire.

Fait à TOULOUSE, le 25/07/2025

Caroline MONNÉ

Gérante

Caroline MONNE

✓ Certified by  youSign

Certifié conforme à l'original

45 RUE DE LIEGE
Société en nom collectif au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Mirepoix
31000 TOULOUSE
840 791 198 RCS TOULOUSE

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2025
RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir, et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Comme vous le savez, notre société exerce depuis le 2 juillet 2018 ses activités notamment dans le domaine de la gestion de biens immobiliers et l'acquisition/construction de biens immobiliers.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

Par assemblée générale extraordinaire du 9 mars 2023, les associés ont décidé de la modification de la dénomination sociale de la société en « 45 RUE DE LIEGE » et ce, en lieu et place de « 19 RUE GREGOIRE DE TOURS ».

Nous portons ci-après à votre connaissance les conventions visées auxdits articles, intervenues, poursuivies ou exécutées au cours de l'exercice écoulé entre la Société et les personnes suivantes :

- CASO PATRIMOINE est titulaire au 31 décembre 2024 d'un compte courant d'associé créateur d'un montant de 4.002.547,38 euros.
- FONCIERE SOPHIE MONNÉ est titulaire au 31 décembre 2024 d'un compte courant d'associé créateur d'un montant de 459.600,00 euros.

S.M. C.M.

- FONCIERE Caroline MONNÉ est titulaire au 31 décembre 2024 d'un compte courant d'associé créditeur d'un montant de 459.644,50 euros.

Aucun autre évènement important, n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

ANALYSE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES

La société a réalisé un chiffre d'affaires net de 349.950,16 euros au titre de ce dernier exercice comptable contre un chiffre d'affaires de 286.070,01 euros au cours de l'exercice précédent.

Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 359.768,34 euros et réparties ainsi :

- Au titre des Achats de matières premières et autres approvisionnements. 24.511,34 €
- Au titre des Autres achats et charges externes à 86.318,31 €
- Au titre des Impôts, taxes et versements assimilés à 35.731,34 €
- Au titre des Dotations aux amortissements sur immobilisations à..... 213.205,01 €
- Au titre des Autres charges à 2,34 €

En conséquence, le résultat d'exploitation s'élève à la somme de -9.817,69 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 contre un montant de 4.432,96 euros au titre de l'exercice précédent, et compte tenu du résultat financier qui s'élève à - 448.290,49 euros au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024, Par conséquent, le résultat courant avant impôt de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ressort à - 458.108,18 euros.

Compte tenu du résultat exceptionnel de la société d'un montant de -83.718,84 euros, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 541.827,02 €.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan s'élève à 14.385.169,10 euros.

L'actif immobilisé de la société, d'un montant brut global de 14.670.168,58 euros, soit d'un montant net de 14.240.037,21 euros réparti ainsi :

- Terrains..... 5.120.000,00 euros
- Constructions..... 8.281.173,50 euros
- Immobilisations en cours 838.863,71 euros

L'actif circulant, d'un montant net de 145.131,89 euros correspond à :

- Clients et comptes rattachés : 12.806,59 euros
- Fournisseurs, débiteurs : 68,30 euros
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires : 130.543,91 euros
- Autres : 1.112,20 euros

L'état des emprunts et dettes s'élève à 16.475.099,95 euros réparti ainsi :

- Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit :

- Emprunts : 11.392.406,12 euros
- Découverts, concours bancaires : 108,11 euros
- Emprunts et dettes financières diverses :
 - Divers : 101.240,64 euros
 - Associés : 4.921.791,88 euros
- Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 40.775,94 euros
- Etat, taxes sur le chiffre d'affaires : 2.111,18 euros
- Autres impôts, taxes et assimilés : 2.246,00 euros
- Dettes sur immobilisation et comptes rattachés : 0,00 euros
- Autres dettes : 14.420,08 euros

Les capitaux propres s'établissent comme suit :

- Capital social.....	1.000,00 euros
- Report à nouveau	-1.549.103,83 euros
- Résultat de l'exercice.....	-541.827,02 euros
Capitaux propres	-2.089.930,85 euros

PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Aucun élément n'est à mentionner.

UTILISATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS

L'utilisation d'instruments financiers par la société au cours de l'exercice écoulé n'appelle aucune observation de la part de la gérance en raison de son manque de pertinence pour l'évaluation de l'actif, du passif, de la situation financière, des pertes et des profits de la société.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

PERSPECTIVES D'AVENIR

La société souhaite améliorer ses résultats afin de poursuivre sa croissance.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2024 :

- le chiffre d'affaires s'élève à 349.950,16 euros ;
- le total des produits d'exploitation ressort à 349.950,65 euros ;
- les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 359.768,34 euros ;
- le résultat d'exploitation ressort à -9.817,69 euros ;

La société ne compte pas de salariés.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Compte tenu d'un résultat financier négatif de - 448.290,49 euros, le résultat courant avant impôt de l'exercice ressort à - 458.108,18 euros.

Compte tenu de ces éléments, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 458.108,18 euros.

Au 31 décembre 2024, le total du bilan de la Société s'élevait à 14.385.169,10 €.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Le bilan et le compte de résultat figurent en annexe.

AFFECTATION DU RESULTAT

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes charges et de tous impôts, les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 font ressortir un déficit comptable de 541.827,02 € que nous vous proposons d'affecter en totalité au compte report à nouveau portant ce compte à la somme de -2.090.930,85 €.

La Gérance

Caroline MONNE

✓ Certified by  youSign

Certifié conforme à
l'original

Sophie MONNE

✓ Certified by  youSign

Certifié conforme à
l'original

S.M. C.M.

45 RUE DE LIEGE
Société en nom collectif au capital de 1 000 euros
Siège social : 12 Rue Mirepoix
31000 TOULOUSE
840 791 198 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2025

Le 30 juin deux mille vingt-cinq à quinze heures, les associés se sont réunis au siège social de la société à TOULOUSE (31000), 12 Rue Mirepoix, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- | | |
|---|-----------|
| - EURL FONCIERE CAROLINE MONNÉ, propriétaire de | 499 parts |
| - EURL FONCIERE SOPHIE MONNÉ, propriétaire de | 499 parts |
| - SARL CASO PATRIMOINE, propriétaire de | 2 parts |

Total des parts	1 000 parts
-----------------------	-------------

Gérants présents à l'Assemblée :

- Mademoiselle Caroline MONNÉ, préside la séance en qualité de co-gérante,
- Mademoiselle Sophie MONNÉ, assiste à la séance en qualité de co-gérante.

La Présidente constate que les associés présents ou représentés possèdent la totalité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie des statuts de la société ;
- la copie des lettres de convocation adressées à chaque associé ;
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée ;
- le rapport de gestion établi par la gérance ;
- le rapport spécial du gérant sur les conventions visées par l'article 1. 223-19 du code de commerce
- l'inventaire, les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2024 et la liasse fiscale correspondante.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée sur sa demande lui donne acte de ses déclarations et reconnaît la validité de la convocation.

La Présidente rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Rapport spécial du gérant sur les conventions visées par l'article L. 223-19 du code de commerce ;
- Examen et approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Pouvoirs à conférer ;
- Questions diverses.

La Présidente donne ensuite lecture du rapport de la gérance, puis ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve le rapport de gestion, l'inventaire et les comptes de l'exercice tels qu'ils lui ont été présentés par la gérance ainsi que le rapport spécial du gérant et donne à celle-ci quitus de sa gestion.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition de la gérance, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 541.827,02 euros en totalité au compte « Report à nouveau » portant ce compte au montant de – 2.090.930,85 euros.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale approuve également le résultat fiscal pour l'exercice clos le 31 décembre 2024 tel qu'il ressort de la déclaration fiscale qui lui a été soumise et qui se traduit par un résultat fiscal de -541.827,00 euros réparti de la manière suivante :

- Pour la société FONCIERE SOPHIE MONNE : -270.372,00 €
- Pour la société FONCIERE CAROLINE MONNE : -270.372,00 €
- Pour la société CASO PATRIMOINE : -1.083,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

S.M. C.M.

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par le gérant et les associés présents.

**Madame Caroline MONNÉ – co-gérante
Et Présidente**

Caroline MONNE

✓ Certified by  youSign

Certifié conforme à l'original

Madame Sophie MONNÉ– co-gérante

Sophie MONNE

✓ Certified by  youSign

Certifié conforme à l'original

**SARL FONCIERE SOPHIE MONNÉ
Madame Sophie MONNÉ**

Sophie MONNE

✓ Certified by  youSign

Certifié conforme à l'original

**SARL FONCIERE CAROLINE MONNE
Madame Caroline MONNÉ**

Caroline MONNE

✓ Certified by  youSign

*Certifié conforme à
l'original*

**CASO PATRIMOINE
Madame Caroline MONNÉ**

Caroline MONNE

✓ Certified by  youSign

Certifié conforme à l'original